

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 2 décembre 2008 portant désignation des
membres du Conseil de perfectionnement de
l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit
subventionné par la Communauté française**

A.Gt 28-03-2011

M.B. 03-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 121, alinéa 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juin 1998 instituant un Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 décembre 2008 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française,

Considérant qu'à la suite de la mise à la pension ou de la démission de plusieurs membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, il y a lieu de pourvoir à la nomination de nouveaux membres du Conseil de perfectionnement,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 décembre 2008 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, les modifications suivantes sont apportées :

- au point 1, les mots « Pierre Van Craeynest » sont remplacés par les mots « Jean-Henri Drèze »;

- au point 3, les mots « Mme Hélène Martiat, directrice de l'Académie des Beaux-Arts d'Arlon » sont remplacés par les mots « M. Thierry Chleide, directeur de l'Académie communale de musique - danse - arts de la parole de Bastogne »;

- au point 8, premier tiret, les mots « Clément Bauduin, Secrétaire permanent à la C.S.C. - Enseignement » sont remplacés par les mots « Jean Bernier, secrétaire régional à la C.S.C. - Enseignement »;

- au point 9, troisième tiret, les mots « Mme Marina Mayer, directrice de l'Académie des arts de Woluwe-Saint-Pierre » sont remplacés par les mots « M. Jacques Perot, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Sambreville ».

Article 2. - La Ministre en charge de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

Bruxelles, le 28 mars 2011.



Pour le Gouvernement de la Communauté française :
La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M.-D. SIMONET

